

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation. Tous nos tarifs sont affichés en agence et sur notre site www.autoecoledeslycees.fr

Tous règlements de prestations et produits font l'objet de la délivrance d'une note lorsque le prix est supérieur ou égal à 25.00€ (TVA comprise). Pour les prestations et produits dont le prix est inférieur à 25.00€ (TVA comprise) la délivrance d'une note est facultative, mais peut-être remise sur simple demande du client.

IMPORTANT : Une évaluation de départ est réalisée avant la signature du contrat. elle est facturée 52.00€ TTC.

Ci-dessous les prestations minimales pour une formation en conduite accompagnée à partir de 15 ans :

Libellé	Qté	Sous Total TTC	Total TTC
Gestion élève (demande ANTS, gestion planning et pédagogique)	1		79,00€
Pack Alerte SMS (rappel du cours à -24h)	1		6,00€
Formation au code de la route à l'auto-école et en ligne (6 mois)	1		89,90€
Accès 12 mois application code mobile	1		10,00€
Livre de Code (Papier)	1		15,00€
		199,90€	
Livret d'apprentissage numérique ou papier	1		15,00€
Leçon de conduite (52,00€/heure)	20		1040,00€
Rendez-vous préalable (52,00€/heure)	2		104,00€
		1358,90€	
1 ^{er} Rendez-vous pédagogique (1 heure de pratique à 50€ et 2 heures de théorie à 60€)	1		112,00€
2 ^{ème} Rendez-vous pédagogique (1 heure de pratique à 50€ et 2 heures de théorie à 60€)	1		112,00€
Révision Questions du permis de conduire avec enseignant	1		20,00€
Accompagnement à l'examen du permis B	1		52,00€
TOTAL TTC			1654,90€
IMPORTANT : A prévoir (moyenne calculée sur nos retours de conduite accompagnée) :			
4 heures de cours de préparation à l'examen du permis de conduire (50,00/heure)			208,00€

Prise de RDV pour votre inscription sur :

<https://autoecoledeslycees.fr/permis-b/> ou par téléphone au 04-76-35-88-68



Documents à fournir :

- Une ephoto
- Une carte d'identité
- Un justificatif de domicile de -6 mois (avis imposition, EDF, facture tel...)
- Une attestation d'hébergement
- La carte d'identité de l'hébergeant
- ASSR2
- Dès 17 ans votre journée d'appel (JDC) ou l'ordre de convocation



Aide financière

La formation permis B fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.



Informations

Permis B

Conduite Accompagnée



Votre auto-école vous informe sur le permis. Quelles formations ? A quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre Prochain rendez-vous : Le _____ à _____
Téléphone : 04-76-35-88-68 E-mail : contact@autoecoledeslycees.fr



LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR
ETABLISSEMENT PARTENAIRE DE LA SECURITE ROUTIERE



HORAIRES D'OUVERTURE

SARL AUTO-ECOLE DU BOURG NEUF

2 rue du Bourg Neuf.
38480 Le Pont de Beauvoisin
TEL : 04 76 35 88 68

Agrément E1603800200
SARL-Capital 5000€-RCS VIENNE-
SIRET 821 564 473 00014- APE 8553Z
Déclaration OF 84380700438 (ne vaut pas agrément d'état)

Jour	Horaires	Horaires
Lundi		
Mardi	10h00 - 12h00	13h30 - 19h00
Mercredi	10h00 - 12h00	13h30 - 19h00
Jeudi	10h00 - 12h00	13h30 - 19h00
Vendredi	10h00 - 12h00	13h30 - 19h00
Samedi	8h00 - 12h00	

Une documentation complète est disponible à l'intérieur de notre établissement sur simple demande.

PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B 78 : boîte automatique
À partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

Conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la route et circuler dans des conditions normales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<ul style="list-style-type: none"> • Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVES DU PERMIS

<p>Épreuve théorique générale : le code*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves
<p>Épreuve pratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 30 minutes. • Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute. • Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. • Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.